



La Regrippière

DEL- 2023 - 014

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
Conseillers  
En exercice : 18  
Présents : 14  
Votants : 16

**OBJET :**  
AIDES AUX LEÇONS  
DECISIONS DE  
PRINCIPE  
ORGANISATION

L'an Deux Mille Vingt-trois, le lundi 6 février  
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H  
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN,  
Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2023

**PRÉSENTS :** M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M  
GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, Mme BARON A., M  
BAUDRY M., M BOUCHEREAU F., M CARETTE C., Mme  
CLÉRO V., Mme JOLIVET C., Mme LAMBERT B., Mme  
PASQUEREAU C., M SOURISSEAU B.

**EXCUSÉS :** M AMOSSÉ M., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU  
C., Mme HERBRETEAU M-A,

**POUVOIRS :** M DUGUÉ V. a donné pouvoir à M EVIN P.  
Mme FONTENEAU C a donné pouvoir à Mme BARON A

**SECRETAIRE :** Mme CLÉRO V.

La commune de la Regrippière souhaite mettre en œuvre un service d'aide aux leçons pour les enfants scolarisés en CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 au sein des écoles du Sacré cœur et de Clément Pellerin.

L'objectif principal étant d'accompagner les élèves dans l'apprentissage de leurs leçons, le service a également vocation de permettre aux élèves une meilleure gestion temporelle et organisationnelle du travail. L'encadrant(e) peut également aider l'enfant dans la compréhension des consignes données.

Dès la sonnerie à 16h15, les enfants restent sur leur école et ont la possibilité de prendre une petite collation fournie par la famille. A 16h30, l'aide aux leçons débute pour une durée de 30 minutes. Fin de l'activité à 17H.

Le nombre de places étant limité : 20 places le lundi et 30 places le jeudi, une commission statuera la composition des groupes en fonction des demandes et pourra reporter l'inscription d'un élève lors de la période suivante.

Il est proposé d'instaurer un tarif basé sur le taux d'effort et calculé en fonction du quotient familiale. Le taux multiplicateur est de 0.0005 par quart d'heure, le tarif minimum (plancher) correspond au QF 600 et le tarif maximum (plafond) correspond au QF 2000.

- ■ Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :
- ■ - **ACCEPTÉ** la mise en place de l'aide aux leçons
- ■ - **AUTORISE** M le Maire a créé 6 postes contractuels pour les enseignants qui
- ■ effectueront cet aide selon leur indice jusqu'à fin juin
- ■ - **VALIDE** les tarifs mentionnés ci-dessus

ACCUSE DE RECEPTION  
PREFECTURE VIA FAST

Le - 8 FEV. 2023

Certifié exécutoire par le Maire

Publié ou notifié le : - 8 FEV. 2023

Pour extrait conforme au Registre

Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

**LE MAIRE,  
Pascal EVIN**

